CONTRAT CONCEPTION | BOW MAN

**Auteurs** : CUREAU Melvin

**Date** : 30 juillet 2024

# **1 - OBJET DU CONTRAT** /

**Bow Man** est un jeu de tir à l’arc développé en **Python** utilisant la bibliothèque **Pygame**. Ce document vise à fournir une description complète de l’architecture du projet, des classes principales, de la gestion des événements, du système de tir, et de l’intelligence artificielle (IA) intégrée dans le jeu. Ce jeu se catégorise comme un jeu stratégique pouvant se jouer à maximum 2 joueurs. Le but du jeu est de toucher l’adversaire en tirant une flèche par l’intermédiaire de son arc sans voir son adversaire. Chaque joueur peut tirer une flèche par tour. Une fois le tir effectué le joueur aura un aperçu de la précision de sa flèche et pourra prendre en compte son résultat dans le but d’être plus précis au tour suivi.

Le prestataire s’engage à développer une version bureau du jeu *Bow Man.* Le jeu devra fonctionner sur les systèmes d’exploitation Linux, Windows et Mac OS X. Le langage de programmation sera **Python** utilisant la bibliothèque **Pygame.**

# **2 – FONCTIONNALITES** /

Le prestataire s’engage à développer les fonctionnalités générales suivantes :

* Redéfinition de l'univers graphique (jouabilité, graphismes, sons, musiques, animations, ect.)
* Personnalisation
* Sélection du mode de jeu et obstacle
* Prise de vue (angle et puissance)
* Trajectoire
* Collisions
* Bruyère
* Tour de jeu et fin de la partie
* IA
* Multijoueur en ligne

# **3 - LIVRABLES** /

La société recevra les éléments suivants :

* Une archive au format *zip* contenant le code source du jeu
* Les fichiers annexes nécessaires au fonctionnement du jeu, tels que les fichiers audio, maquettes, ect..
* Une documentation technique, comprenant la justification du choix du langage et de la librairie graphique, la description des structures de données utilisées, les algorithmes de gestion des déplacements des pions, de pose des barrières
* Un manuel d’utilisation du jeu destiné aux utilisateurs

Le projet sera livré au plus tard le **04 septembre 2024 à 23h59**.

La maintenance du jeu n’est pas comprise après la date de livraison du projet. Si le client souhaite un support technique, cela fera l’objet d’un nouveau contrat.

Fait à Tours, le 30 juillet 2024.

La société « …………….…………….  » :

Le prestataire :